



**Région
de Nyon**

Commission de gestion
du Conseil intercommunal
de l'association Région de Nyon

**Rapport sur la gestion
par le Comité de direction
de l'exercice 2023
de l'association Région de Nyon**

Chavannes-de-Bogis, Crans VD, Gingins, Gland, Marchissy, Rolle
9 juin 2024

1. Préambule

Madame la Présidente du Conseil intercommunal,

Mesdames et Messieurs les déléguées et délégués au Conseil intercommunal,

Conformément à l'art 27 des [Statuts de l'association Région de Nyon](#) et à l'art 16 al 3 du [Règlement du Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon](#), la Commission de gestion (CoGes) du Conseil intercommunal de l'Association Région de Nyon vous présente son rapport sur la gestion de l'exercice 2023.

La Commission tient à remercier les membres du Comité de direction (CoDir) ainsi que le personnel du Secrétariat de l'association Région de Nyon pour leur disponibilité, leurs explications ainsi que pour leurs réponses à nos questions.

Le présent rapport concerne la gestion de l'exercice de l'association du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et est le troisième rapport rédigé par la CoGes qui a été constitué après le renouvellement des autorités de l'association Région de Nyon lors de la séance du Conseil intercommunal de juin 2021.

Les vacances au sein de la Commission ont été partiellement comblées en décembre 2023 et en mars 2024, lorsque le Conseil avait élu trois nouveaux membres, un poste restant à pourvoir.

2. Table de matière

1. Préambule	2
2. Table de matière	2
3. Résumé	2
4. Suivi des recommandations émises par la Commission de gestion en 2023	3
5. Le projet « Lapin Blanc » : l'évolution de Télé Dôle SA en 2023	3
6. La Rapport annuel 2023 de l'association Région de Nyon	6
7. La Commission de gestion en 2023-2024	11
8. Résumé des recommandations émises en conclusion de l'analyse	12
9. Liste des annexes	12
10. Proposition de décision	13

3. Résumé

Pour son rapport sur la gestion de l'exercice 2023, sur la base de son évaluation du travail effectué par la Commission de gestion 2016-2021 en 2019 et 2020, et son propre travail effectué en 2022 et en 2023, la CoGes 2021-2026 a décidé d'adapter sa méthode de travail d'analyse ainsi que la manière de formuler son rapport.

Un des thèmes qui a marqué les discussions au sein du Conseil intercommunal en 2023 était l'avenir de la construction du futur centre d'accueil des Dappes dans le domaine skiable Jura-sur-Léman, mieux connu sous le nom « Lapin Blanc ». Géré par la société Télé Dôle (France) SAS, filiale de Télé-Dôle SA, dont l'association Région de Nyon est actionnaire majoritaire, la construction a été arrêtée durant l'année 2023 (cf. page 9, [Rapport annuel 2023 de l'association Région de Nyon](#)).

La CoGes a donc choisi de regarder de plus près la gestion de ce projet pour mieux comprendre les faits qui ont contribué à la situation critique actuelle. Le chapitre 5 de ce rapport présente l'analyse, les observations et la conclusion de la CoGes à ce sujet.

Pour le reste, et comme dans ses rapports précédents, un chapitre traite du suivi des recommandations émises en 2023 par la CoGes dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2022 (cf. chapitre 4). Puis vient une analyse succincte par chapitre du Rapport annuel 2023 du CoDir de l'association Région de Nyon (cf. chapitre 6). Le rapport conclut avec plusieurs recommandations formulées sur la base des conclusions tirées de l'ensemble de l'analyse de la gestion par le CoDir de l'association Région de Nyon en 2023 (cf. chapitre 8). Pour terminer, plusieurs annexes complètent le présent rapport (cf. chapitre 9).

En conclusion de son analyse, la Commission de gestion recommande au Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon d'approuver la gestion par le Comité de direction de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 de l'association Région de Nyon, et de lui en donner décharge (cf. chapitre 10).

4. Suivi des recommandations émises par la Commission de gestion en 2023

La liste des recommandations émises par la CoGes en 2023, les commentaires du CoDir, ainsi que les remarques de la CoGes se trouvent dans l'annexe 2 à la fin de ce rapport.

5. Le projet Lapin Blanc : une analyse des relations entre l'association Région de Nyon et Télé Dôle SA

Hiver 2022-2023 : Information sur la situation financière difficile de Télé-Dôle SA

Par une interpellation déposée en juin 2023 (cf. [INT F Vautier, Juin 2023](#)), le Conseiller intercommunal François Vautier s'étonne du peu de communication par le CoDir sur la situation précaire que connaissait la société Télé-Dôle SA depuis un certain temps déjà et demandait des informations précises sur l'état, notamment, du projet du bâtiment de l'accueil aux Dappes, mieux connu sous le nom Lapin Blanc.

Dans sa réponse orale (publiée par écrit par la suite, cf. [réponse du CoDir à l'INT F Vautier](#) de Juin 2023), le CoDir esquissait les différents échanges entre la société Télé-Dôle SA et l'Association Région de Nyon en hiver 2022 et au printemps 2023 durant lesquels « les difficultés financières pour finaliser la construction du bâtiment d'accueil Lapin Blanc étaient confirmées.

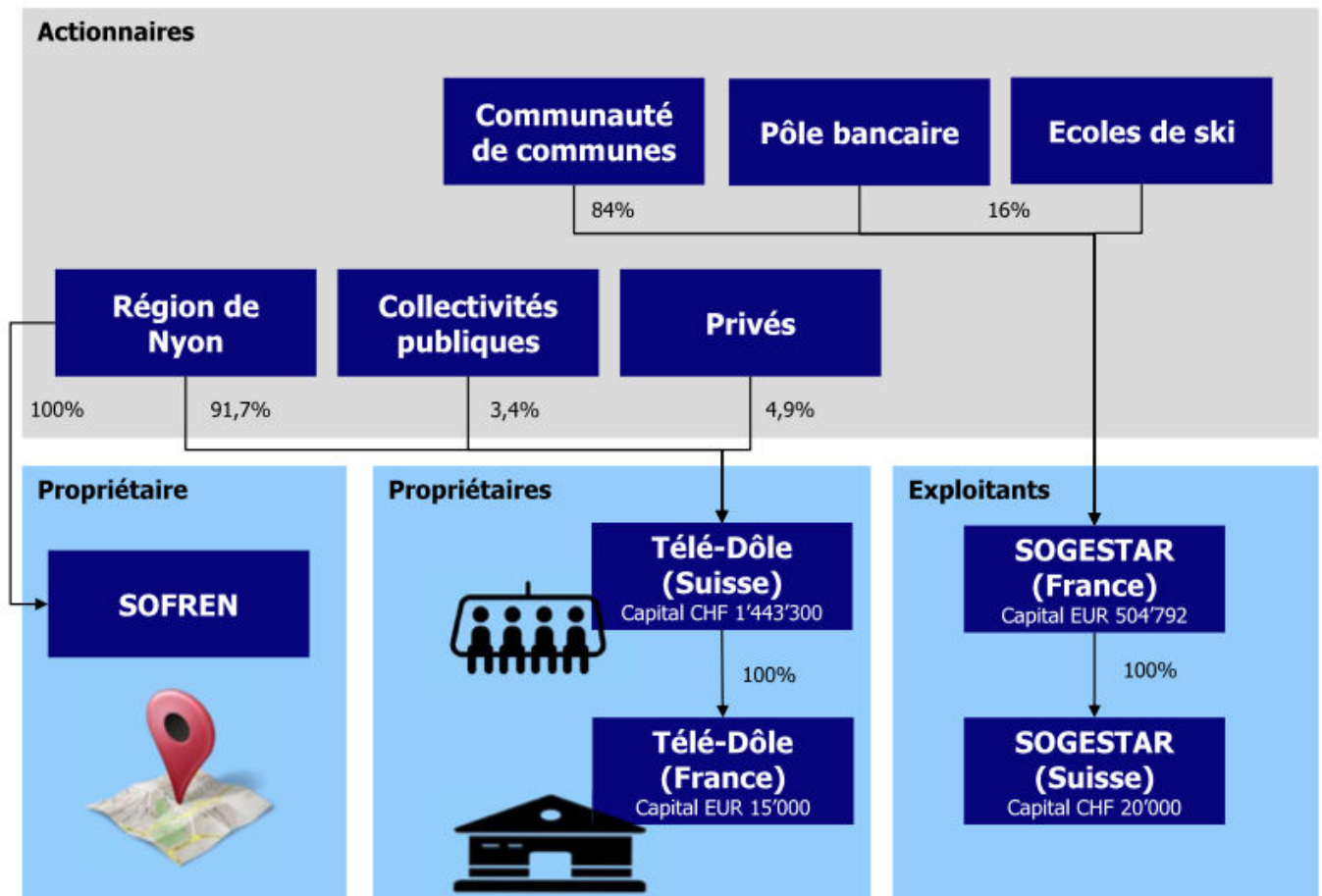
Situation en 2023

Pour mieux comprendre l'évolution de la situation en 2023, la CoGes a posé un certain nombre de questions au CoDir, dont les réponses figurent dans le tableau ci-dessous.

Observation	Question	Réponses orales du CoDir (lors d'une séance de la CoGes en mai 2024)
Depuis plusieurs années la gestion de Télé-Dôle SA est questionnée (dernièrement par l'interpellation du conseiller intercommunal François Vautier en juin 2023)	Quels sont les actions et faits marquant qu'a entrepris le CoDir de l'Association Région de Nyon en tant qu'actionnaire majoritaire de la société ?	Mise en place d'une Task-Force au début 2023, constituée de Olivier Tappy et Alain Domenig, membres du Conseil d'administration, et Patrick Freudiger, directeur, pour Télé-Dôle SA et Pierre-Alain Schmidt, Gérard Produit et Boris Mury pour l'Association Région de Nyon.
Constitution d'une task-force au début 2023	Quels ont été les éléments déclencheurs ? Pourquoi n'a-t-elle pas été créée plus tôt ?	La Task-Force a été créée suite aux problèmes financiers et de leurs conséquences lors de la construction du bâtiment Lapin Blanc. Initialement, le bâtiment devait coûter CHF 2.2 million, puis ses coûts ont été revus à la hausse à plus de CHF 4 million, nécessitant un nouvel accord avec la société SOGESTAR, société française qui devait louer ce bâtiment pour assurer son exploitation. Une nouvelle estimation, demandée par la Task-Force mi-2023, s'est élevée à CHF 5.6 million. Un financement de CHF 1.75 million doit encore être trouvé pour terminer la construction.
Le rapport de l'organe de révision du 26 février 2024 pour l'exercice de Télé-Dôle SA arrêté au 30 juin 2023 mentionne que la moitié du capital-actions et des réserves légales n'est plus couverte (art. 725a CO).	Qu'a entrepris le CoDir ? Qu'a entrepris le Conseil d'administration ? Est-ce que le Conseil d'administration a procédé à l'évaluation des actifs immobilisés comme annoncé ? Avec quel résultat et conséquence ? Parmi les trois pistes envisagées, laquelle a été adoptée par le Conseil d'administration ?	Le Conseil d'administration de Télé-Dôle SA a procédé à l'évaluation des actifs.
Dans ce même rapport, il est mentionné que contrairement aux dispositions de l'article 699	Quelles en sont les raisons ?	Les comptes de Télé-Dôle SA n'ont pas pu être bouclés dans les six mois après la fin de l'exercice, et donc n'ont pas été présentés lors de l'Assemblée générale du 20 décembre 2023.

al. 2 CO, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour l'exercice clos au 30 juin 2023 n'a pas été tenue dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice		
Rapport du Conseil d'administration sur exercice 2022-2023 de Télé-Dôle SA	Quelles sont les raisons pour lesquels l'Association Région de Nyon n'a pas accepté l'accord avec le futur exploitant pour terminer la construction du bâtiment des Dappes (géré par Télé-Dôle France) trois mois avant la fin prévue du chantier ?	Compte tenu de la nouvelle valeur estimée du bâtiment (plus de CHF 4 million, puis CHF 5.6 million), un nouvel accord de location devait être trouvé entre Télé-Dôle France et la Sogestar. Cette dernière a souhaité devenir propriétaire du bâtiment (75%) au terme de l'accord, ce qu'a refusé l'Association Région de Nyon. Aucun accord n'a été trouvé.
Bilan Télé-Dôle France, bâtiment des Dappes	Quelles sont les raisons de la hausse des coûts (de CHF 2.2 million à CHF 5.6 million) ? Cette question a été posée lors de l'Assemblée générale de Télé-Dôle du 20 décembre 2023 sans réponse au PV ! À l'Assemblée générale du 13 décembre 2022, il manquait CHF 300'000 à CHF 400'000, qui se sont révélés être CHF 1,75 million une année plus tard.	Le montant de CHF 2.2 million a été annoncé par un bureau d'architectes français. L'Association Région de Nyon a estimé ce montant faible et en a demandé confirmation à ce même bureau, qui a répondu que les coûts en France ne sont pas comparables avec les coûts en Suisse. De plus, selon la presse, ce montant ne comprenait pas l'entier des finitions nécessaires. L'Association Région de Nyon n'a pas demandé une autre expertise. D'autres augmentations sont dues aux prix des matières premières et à l'engagement des fournisseurs (suite au COVID-19).
PV de l'Assemblée générale de Télé-Dôle SA du 20 décembre 2023	Pourquoi est-ce que l'approbation des comptes a été reportée (au 27 février 2024) ?	Les comptes ne pouvaient pas être bouclés sans une postposition des créances et/ou d'accord(s) avec les parties françaises impliquées.
Investissements, prêts, et charges aux communes membres de l'Association Région de Nyon	Quels sont les montants déjà dépensés pour le Lapin Blanc ainsi que leur provenance ?	Les montants totalisent CHF 4.4 million, principalement en prêts bancaires, à savoir CHF 3.7 million de cautionnement par l'Association Région de Nyon et CHF 0.7 million du compte courant.
Dans le PV de l'Assemblée générale Télé-Dôle SA du 13 décembre 2022, ainsi que dans le rapport de Télé-Dôle SA 2022, il est mentionné que le directeur va être remplacé. M. Joël Cretin, mémoire de Télé-Dôle et Chef d'exploitation, à prix sa retraite (2022).	Pouvez-vous commenter sur la charge de travail, des compétences et des moyens dont dispose le directeur de Télé-Dôle SA ? A-t-il été assisté ?	M. Patrick Freudiger a annoncé son départ de Télé-Dôle SA à la fin de la construction du bâtiment Lapin Blanc et qu'il a été relativement bien soutenu dans son travail.

Graphique 2 - Structure organisationnelle de Télé-Dôle SA en 2023 ¹



Source : Information du CoDir, mai 2024

Conclusions

Dès le départ, la construction du bâtiment Lapin Blanc, situé sur le parking des Dappes (France), est reconnue comme un projet difficile, politiquement et financièrement. La grande variété des parties prenantes (Télé-Dôle SA, Télé-Dôle France SAS, SOGESTAR France, SOGESTAR Suisse, Association Région de Nyon et ses communes membres, SOFREN SA, diverses banques suisses et françaises, entreprises de construction françaises, organes politiques suisses et français, etc.) aurait certainement nécessité le déploiement d'un organe de pilotage renforcé.

De plus, tout au long de la construction, différents problèmes sont apparus, comme l'augmentation importante des coûts, notamment suite à la rentrée des soumissions, l'impact de la pandémie COVID-19 et malheureusement des années à faible enneigement. A noter encore que dès 2015 déjà, la presse à abondamment fait écho des problèmes financiers de Télé-Dôle SA.

La CoGes salue donc la création d'une Task-Force en 2023, mais certainement, à son avis, beaucoup trop tard.

Recommandation 1/2023

- La CoGes recommande vivement au CoDir de communiquer extensivement sur l'évolution de la situation de Télé-Dôle SA ainsi que sur les conséquences pour l'Association Région de Nyon, et ceci dès la séance du Conseil intercommunal du 19 juin 2024.

Requête 2/2023

- La CoGes demande au CoDir de détailler les différents scénarios présentés par Pierre-Alain Schmidt à la séance du Conseil intercommunal du 13 décembre 2023, avec les conséquences financières pour chaque Commune membres de l'Association, et ceci dans les meilleurs délais.

¹ Diagramme fourni par l'Administration de l'Association Région de Nyon en mai 2024.

6. Le Rapport annuel 2023 de l'association Région de Nyon

Ce chapitre présente les observations et conclusions ainsi que d'éventuelles recommandations découlant du travail d'analyse Rapport annuel 2023 du CoDir. Les différents sous-chapitres ne concernent que les domaines de travail pour lesquels la CoGes a jugé utile et nécessaire de commenter.

Recommandation 3/2023

- La CoGes recommande au CoDir d'être plus précise lorsque son rapport annuel mentionne un nombre de communes, sites, projets, etc. en les nommant et, le cas échéant, en joignant les plans de situation.

6.1 Organes et outils

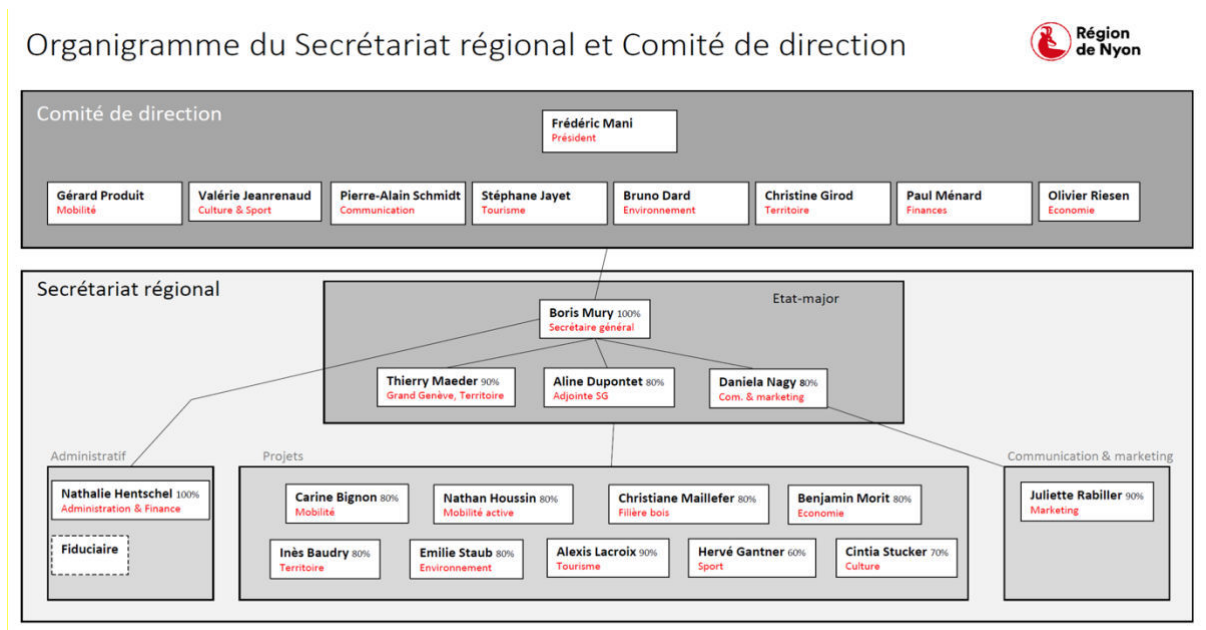
Le Comité de direction et l'Administration

La CoGes remercie les membres du CoDir ainsi que le personnel de l'Administration pour la manière dont ils ont répondu aux divers défis auxquels ils ont été confrontés en 2023, notamment la démission d'un membre du CoDir et l'élection de son remplaçant à la fin du premier semestre 2023 et la poursuite du renforcement de l'équipe du Secrétariat.

Ayant passé en revue son fonctionnement et divers processus, la CoGes note plusieurs améliorations dans l'organisation du travail de de l'Administration et du Conseil intercommunal, dont certaines ont été recommandées par la CoGes dans le passé.

Composition de l'équipe de l'Administration au 31 décembre 2023

Graphique 2 - Organigramme de l'administration au 31 décembre 2023 ²



Source : Information du CoDir, mai 2024

Répartition des 12,4 équivalent plein temps (EPT) au sein de l'Administration

Comme dans ses rapports sur la gestion de l'Association Région de Nyon précédents, la CoGes a demandé un tableau indiquant le nombre des collaboratrices et collaborateurs indiquant à quel service ils sont occupés, précisant également les mutations (en EPT) qui ont eu lieu pendant l'année 2023.

Dans sa réponse, le CoDir réfère aux informations publiés dans l'organigramme au 31 décembre 2022 (voir page 4 du [Rapport sur la gestion par le Comité de direction de l'exercice 2022 de l'Association Région de Nyon](#))

² Pour l'organigramme de l'administration au 31 janvier 2022 veuillez consulter le [Rapport sur la gestion par le Comité de direction de l'exercice 2022 de l'association Région de Nyon](#)

et 2023 (voir graphique 2, ci-dessus) ainsi qu'à celles disponibles dans le [préavis du Comité de direction 38-2024](#) relatif aux Comptes 2023 de l'Association Région de Nyon.

Suivi des préavis du CoDir et initiatives des membres du Conseil intercommunal

La CoGes constate que les informations au sujet des préavis du CoDir et initiatives des membres du Conseil intercommunal déposés pendant l'année 2023 demeurent assez limitées. La CoGes a donc dès nouveau compilé des détails pertinents dans un annexe à ce rapport (cf. annexe 3) sur la base des informations supplémentaires reçues de l'Administration et publiées sur le site web de l'Association.

Recommandation 4/2023

- La CoGes recommande vivement au CoDir de systématiquement inclure dans son rapport annuel un tableau détaillé sur l'état de traitement et le suivi des préavis du CoDir et initiatives des membres du Conseil intercommunal, dès le moment du dépôt au Conseil intercommunal jusqu'au moment de la clôture de chaque projet, y compris, le cas échéant, sur le bouclage financier.

6.2 Mobilité

La CoGes constate que l'avancement de plusieurs projets de ce domaine de travail est lié à la conclusion d'études entreprises par des tiers, tel que l'Agglomération Franco-Valdo-Genevoise Grand Genève, le Canton de Vaud, ou la Confédération, qui travaillent tous à leur vitesse. Cela résulte régulièrement à des retards.

Politique régionale de mobilité

Constatant que des questions liées à la mobilité régionale sont également traitées par d'autres associations dans la Région, comme exemple le Parc Jura Vaudois. Questionné sur ce point le CoDir explique que « [L'Association] Région de Nyon, au titre de sa gestion du programme de réorganisation des transports publics, travaille prioritairement avec les communes [du district], le Canton et les transporteurs de son territoire de compétence afin de développer une offre ambitieuse et favoriser le report modal vers les quatre gares régionales. Toutefois, des séances de travail ont déjà été organisées avec le Parc Jura vaudois par le passé dans le cadre de la desserte du Col du Marchairuz ou de l'étude visant à la création d'une ligne de transports publics Pied du Jura. »

Bilan de la politique des transports publics

Un rapport financier intermédiaire actualisé sera prochainement présenté pour compléter l'information déjà disponible sur le site web de l'Association qui ne couvre que la période 2010-2020.

Le CoDir indique en outre qu'il est « prévu de présenter un rapport final du 1^{er} programme de réorganisation des transports publics, une fois les derniers projets d'aménagement réalisés, soit d'ici 2027- 2028. »

Guichet mobile

Pour l'année 2023, les coûts en lien avec le Guichet Mobile comprenaient la maintenance annuelle de l'application (CHF 36'456), ainsi que les mesures de promotion du Guichet Mobile auprès des pendulaires (campagnes, supports, etc.) à hauteur de CHF 24'358. Ces frais ont été entièrement couverts par la participation des 26 communes partenaires (maintenance), du Canton par sa DGMR (promo Guichet Mobile) et des transporteurs (promo Guichet Mobile). Le CoDir a annoncé d'entreprendre une analyse de l'outil courant 2024.

Sur ses motifs de développer le Guichet Mobile plutôt que faire usage des applications similaires utilisées dans le Grand Genève afin de mutualiser les coûts et permettre plus d'utilisation multimodale, le CoDir explique que « Le Grand Genève a développé des applications qui ne présentent pas les mêmes fonctionnalités que l'application Guichet Mobile. Par exemple, GeoVelo cible uniquement les cyclistes et non pas tous les pendulaires (multimodalité). De plus, aucune application du Grand Genève ne comprend les différentes fonctionnalités proposées sur une même plateforme (calculateur de trajets et d'économies de CO₂, covoiturage, campagnes mobilité active via MouV, rubrique actualités, contact direct avec la Région via la messagerie instantanée). Les cibles ne sont pas non plus les mêmes. Au niveau régional, il s'agit de proposer un outil exclusif pour les personnes qui habitent ou travaillent dans les communes membres qui participent financièrement au programme de développement des PMiE. »

Le CoDir note également que « des échanges ont régulièrement lieu au sein du groupe communication Grand Genève, pour partager les résultats des actions entreprises via les différents canaux et pour relayer les informations. Des actions communes sont mises en place, relayées via les divers supports. »

Mobilité active

La CoGes note avec plaisir les succès grandissant de l'offre de vélo en libre-service : le nombre de l'utilisation et de stations sont toujours en augmentation. A propos des indications sur le niveau de disponibilité de ces vélos, notamment au regard de dégradation, vol, mauvaise utilisation, etc. durant l'année 2023, en comparaison avec les années précédentes, le CoDir indique que « En moyenne sur l'année 2023, 83% des vélos PubliBike ont été disponibles sur le réseau Région de Nyon avec relativement peu de variation entre les mois. Le pourcentage était le même en 2022 mais le réseau avait connu plus de variation entre les mois, avec notamment une baisse de disponibilité en été. Enfin, c'est une nette amélioration par rapport à 2021 et 2020 où seulement 73% des vélos étaient disponibles avec des grandes baisses en été. Aucun problème notable lié à la dégradation, vol, mauvaise utilisation n'a été relevé par PubliBike pour le réseau "Région de Nyon". »

Réseau routier

Pour compléter l'information de son rapport annuel 2023, le CoDir a fourni un aperçu synthétique des travaux en cours (y compris en voie d'achèvement) et prévus avec leur calendriers.

Projet	État du projet en 2023	Calendrier
Tronçon Mies-Coppet-Founex	Réalisé	
Tronçon Rolle en localité, entrée est côté Lausanne (Châtelain-Couronnette)	En cours	Achèvement prévu été 2026
Tronçon Nyon-Asse-Prangins, en localité	Autorisations de construire accordées	Début des travaux : septembre 2024 Fin prévisionnelle des travaux : printemps 2026.
Tronçon Nyon Bois-Bougy-Clémenty, en localité	Phase étude d'avant-projet	Calendrier prévisionnel des travaux : fin 2025-fin 2026
Tronçon Prangins-Gland	Phase étude de projet	Démarrage des travaux : printemps 2027
Tronçons à réaliser entre 2028 et 2032		
Nyon - Rive, en localité		
Rolle en traversée de localité, entre ouest, côté Genève		
Perroy-Allaman, hors localité		
Tronçons à réaliser, post 2032		
Crans-Nyon-Colovray/Dully-Bursinel-Rolle		

Au sujet des nuisances liées à la réalisation de ces projets le CoDir confirme que « La coordination avec les entreprises de transport public est toujours réalisée suffisamment en amont afin d'anticiper les éventuelles modifications de parcours en raison des travaux, les aménagements transitoires d'arrêts de bus et les impacts sur les grilles horaires. »

Transition énergétique

Au vu de l'urgence climatique et pour la biodiversité, le CoDir explique que « [l'Association] Région de Nyon participe activement aux différentes séances et conférences des acteurs de la transition énergétique, que ce soit à travers du Grand Genève (pôle environnement et GTT-TE, assises du climat), des actions régionales ou nationales (swiss-energy, divers forums, associations, réseaux agroécologiques). [Le CoDir rencontre] régulièrement les instances cantonales et communales (à travers les petits-déjeuners par exemple) afin de permettre aux initiatives de germer. »

Le CoDir précise encore que « Les différents projets sont mis en lumière au-travers de toutes les thématiques » pour tenir en compte des corrélations et synergies entre la mobilité, l'énergie et le paysage. Des réunions internes permettent au CoDir les échanges d'informations et la pesée des intérêts.

6.3 Territoire

Zones d'activités

La CoGes constate que le travail concernant les zones d'activités, projet qui a débuté en 2020, touche à sa fin. Le passage dans les services cantonaux pour l'examen préalable n'a fait l'objet que de quelques remarques qui, une fois corrigées, ont permis valider le document.

L'organisation d'une présentation comme demandé par la CoGes dans son rapport 2022 (Recommandation 2/2022) a eu lieu au début de l'année 2024. La version finale du document devra ensuite être validée par toutes les communes du district de Nyon.

Stationnements P+R et B+R

L'étude pour la planification des place de parc d'échange a été approuvée par le Canton. Cette validation permet d'obtenir des subventions pour des projets de modification de ces places P+R et B+R.

La CoGes regrette qu'une carte du district indiquant clairement les lieux concernés par les subventions cantonales ne soit pas présentée dans le Rapport annuel 2023 du CoDir.

Agglomération Franco-Valdo-Genevois Grand Genève

Les mesures du projets d'agglomération de 4^{ème} génération bénéficiant d'un cofinancement fédéral sont les suivants :

- Requalification de la route de Suisse (3^{ème} étape) : tronçon Prangins-Gland.
Maîtrise d'ouvrage : DMGR, coût : CHF 28,34 million, cofinancement : CHF 9,92 million.
- Requalification en faveur des transports en commun et de la mobilité douce du passage inférieur Route de l'Etraz.
Maîtrise d'ouvrage : Nyon, coût : CHF 13,93 million, cofinancement : CHF 4,88 million.
- Requalification de l'axe Vy-Creuse/Rue du Perron en faveur de la mobilité douce.
Maîtrise d'ouvrage : Gland, coût : CHF 1,3 million, cofinancement : env. CHF 0,49 million.

Rapport du Cour des comptes du canton de Vaud sur la performance du report modal dans le district de Nyon

Ce rapport du Cour des comptes du canton de Vaud n'ayant été publié qu'au début de l'année 2024, la CoGes se réserve la possibilité d'y revenir dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2024.

6.4 Environnement

Transition écologique : soutien des projets

En complément de l'information publiée dans le Rapport annuel 2023 de l'Association Région de Nyon, il est à préciser que les critères de soutien aux demandes sont disponibles sur le site web de l'Association Région de Nyon dans le document « [Règlement des soutiens ponctuels aux projets environnementaux](#) ».

Lutte contre la pollution lumineuse

Au sujet de l'impact de la participation des plusieurs communes membres ces dernières années au projet « La nuit est belle » de Grand-Genève, le CoDir précise qu'un questionnaire a été envoyé aux communes membres afin de connaître plus précisément les aménagements réalisés et les plus-values mesurées. Une bilan sera produit une fois les réponses analysées.

6.5 Économie

Nouveau responsable politique

Durant l'année 2023, la responsabilité politique de l'Économie a été transférée de M. Pierre Wahlen à M. Olivier Riesen. Les deux municipaux de la Ville de Nyon ont échangé sur les dossiers en cours et des séances avec les collaboratrices et collaborateurs en charge de ces dossiers ont été organisées à l'arrivée d'Olivier Riesen pour qu'il ait toutes les informations utiles à sa prise de fonction.

Entreprises régionales

L'Association Région de Nyon a rencontré (ou reçu) 72 entreprises sur les 5'724 affichées sur le site internet de l'association, soit 1.3%, ce qui est insignifiant. Les demandes de locaux/terrains sont en baisse. L'Association Région de Nyon ne se concentre que sur les activités qui entrent dans la stratégie régionale.

Elle identifie les besoins des entreprises en répondant à leurs demandes par l'intermédiaire de son Guichet entreprises. Ces contacts individuels privilégiés permettent d'identifier des besoins réels des entreprises. Le programme de développement des plans de mobilité interentreprise permet également d'avoir un contact avec les entreprises du territoire (48 entreprises pour 6'180 emplois). Le CoDir précise que ses missions et tâches sont complémentaires aux actions des communes membres dans ce domaine. La commune garde le contrôle des actions et activités sur son territoire.

Soutiens ponctuels aux entreprises

90% des dossiers soumis par des entreprises de la région à l'Association Région de Nyon n'ont pas obtenus de soutien ponctuel. Les soutiens ponctuels aux entreprises sont soumis à des critères découlant de la stratégie de développement régional de l'Association. La plupart des projets présentés ne répondait pas aux critères, critères qui ont nécessité la validation du Canton de Vaud. En effet, le Canton finance pour moitié ces soutiens au moyen d'une aide à fonds perdus qui se fonde sur la stratégie régionale.

Les actions prises pour diminuer ce taux de rejet qui, in fine, fait perdre du temps autant aux demandeurs qu'à Région de Nyon, sont des actions de communications, notamment en vulgarisant les informations disponibles pour les requérants. Les délégués à l'économie des deux villes ont relayé l'information aux entreprises.

Stratégie de développement régionale

Relativement à la stratégie de développement régionale, point IV.I Économie génératrice d'innovation / Mesure en faveur de la mise en place d'équipements mutualisés, aucune mesure ou activité n'est mentionnée dans le Rapport annuel 2023 (contrairement aux activités relatives aux points IV.II et IV.III). Selon le CoDir, plusieurs dossiers sont en cours d'analyse auprès du Canton. Au 31 décembre 2023, aucune information n'était encore disponible.

6.6 Tourisme

La CoGes tient à souligner l'excellent travail réalisé en 2023, malgré le sous-effectif des collaboratrices et collaborateurs pour ce domaine de travail.

Les points positifs suivants sont à relever :

- La conception et le lancement de la **plateforme de tourisme de nature**. Pour le moment les communes de Arzier-Le Muids, Burtigny, Genolier, Givrins, Le Vaud, Longirod, Nyon, Marchissy, Saint-Cergue, Saint-George, et Trélex on font partie.
- La mise en place d'une **formation pour les acteurs du tourisme** avec pour thèmes : les outils numériques, l'expérience utilisateur, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.
- Développement d'**itinéraires pédestres et VTT**.
- Lancement de la **carte Explore** qui permet, aux visiteurs passant une nuit dans un hébergement payant, de voyager gratuitement dans les transports publics de la zone MOBILIS du district. 5'913 visiteurs ont bénéficié de cet avantage durant le 2^{ème} semestre 2023.

A ces sujet, le CoDir explique que « [la] mise en place de la carte Explore a suscité la mobilisation des hébergeurs de la région, avec une trentaine d'établissements qui participent à sa diffusion. La plupart y trouvent un réel intérêt. La plus-value de la carte Explore pour les établissements d'hébergement dépend toutefois de leur desserte par les transports publics (bus et train). La carte de transport a pu rapidement se développer et devenir une carte d'hôte intégrant, outre la gratuité des transports, d'autres avantages tels que des rabais dans les sites touristiques et lieux de visites. Ces avantages doivent encore [être] développés et communiqués. Globalement la communication doit s'accroître afin de continuer à faire connaître la carte Explore auprès des clientèles actuelles ou potentielles. »

- Les Taxes de séjour 2022 se sont élevées à CHF 854'376 dont CHF 427'188 ont affectés au **Fonds régional d'équipement touristique (FRET)**. Ce dernier a soutenu six projets pour une somme de CHF 350'000 tous en conformité avec le [Règlement de la taxe de séjour](#). Le FRET a également octroyé un prêt de CHF 220'000 à Télé-Dôle SA pour la réalisation du bâtiment d'accueil aux Dappes.

Pour plus de détails veuillez-vous référer au Rapport de gestion sur l'utilisation de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires pour l'année 2023 », publié comme annexe 3 au préavis du CoDir 38-2024 et disponible [sur le site web de l'Association](#).

- En outre, la **révision du Règlement de la taxes** de séjour a été lancé afin d'actualiser les montants et leur répartition ainsi que de clarifier et compléter la collecte sur les résidences secondaires. Selon le CoDir, « L'année 2023 a permis [d'entreprendre] les travaux définitifs sur le nouveau règlement, notamment grâce à plusieurs ateliers et séances de travail avec les partenaires. La procédure de consultation et d'approbation a débuté tout début 2024 avec pour objectif une entrée en vigueur pour le 1er janvier 2025. »

En revanche, la CoGes regrette que le Rapport annuel 2023 du CoDir ne contienne aucune information concernant la **phase 3 du projet « Inventons la Givrine de demain »**. Même si le projet est en attente, il serait utile de mentionner les raisons ; il serait regrettable que tout le travail du professeur Antonio Da Cunha et de son équipe soit oubliés.

Pour une analyse de l'évolution de la situation de Télé-Dôle SA et la construction du bâtiment d'accueil aux Dappes, mieux connu sous le nom Lapin Blanc, veuillez-vous référer au chapitre 5 de ce rapport.

6.7 Culture

Suivi de la Recommandation 6/2022

Pas convaincue par le suivi de sa Recommandation 6/2022 au sujet de la composition de la Commission consultative de la culture, la CoGes réitère sa recommandation de contacter l'ensemble des Communes membres afin de solliciter des personnes parmi des responsables de la culture des communes membres afin de rejoindre cette Commission consultative (cf. annexe 2 de ce rapport).

Recommandation 4/2023 (identique à la Recommandation 6/2022)

- Constatant qu'actuellement la ville de Nyon est la seule commune membre représentée au sein de la Commission consultative de la Culture (cf. annexe 1 du [Rapport sur la gestion par le Comité de direction de l'exercice 2022 de l'association Région de Nyon](#)), la CoGes recommande au CoDir dans la mesure de possible un tournus ou bien la nomination des représentants issus des Communes membres de chaque sous-région que connaît le district de Nyon.

6.8 Communication

La CoGes note la continuité du développement positif des activités dans le service de la communication au grand public. Les différentes mesures prises pour développer la communication interne ne sont, hélas, toujours pas relevées dans le Rapport annuel de l'Association Région de Nyon.

6.9 Finances

La CoGes est convaincue que la pratique introduite dans le Rapport annuel 2020 d'inclure un bref aperçu de la situation financière contribue à une meilleure compréhension de l'ensemble des activités de l'association Région de Nyon. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au Rapport de comptes 2023 disponible sur le site web de l'Association (cf. [préavis du Comité de direction 38-2024](#)).

7. La Commission de gestion en 2023

En vertu de l'art 16 al 2 du [Règlement du Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon](#) la CoGes s'est réunie au début de l'année 2024 pour évaluer son travail de l'année précédente et pour fixer ses objectifs en vue de la rédaction du présent rapport.

L'analyse du Rapport annuel 2023 ainsi que la rédaction du présent document a été effectuée par une commission réduite de six membres : Cédric Gorgerat (président, Gingins, CC), Christian Hay (Rolle, CC), Valérie Issumo (Marchissy, MUN), Yvan Rueff (Crans VD, MUN), Rupert Schildböck (rapporteur, Gland, CC), et Pierre Stampfli (Chavannes-de-Bogis, CC).

- L'annexe 4 donne un aperçu chronologique du travail de la CoGes menant à la rédaction et présentation du présent rapport.
- L'annexe 5 présente la composition de la CoGes depuis le début de la législature.

8. Résumé des recommandations émises en conclusion de l'analyse

Sur la base de ses observations et analyse concernant la gestion de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, la CoGes émet les recommandations suivantes :

Recommandations émises en 2024	
Recommandation 1/2023	La CoGes recommande vivement au CoDir de communiquer extensivement sur l'évolution de la situation de Télé-Dôle SA ainsi que sur les conséquences pour l'Association Région de Nyon, et ceci dès la séance du Conseil intercommunal du 19 juin 2024.
Requête 2/2023	La CoGes demande au CoDir de détailler les différents scénarios présentés par Pierre-Alain Schmidt à la séance du Conseil intercommunal du 13 décembre 2023 avec les conséquences financières pour chaque Commune membres de l'Association, et ceci dans les meilleurs délais.
Recommandation 3/2023	La CoGes recommande au CoDir d'être plus précise lorsque son rapport annuel mentionne un nombre des communes, des sites, des projets, etc. en les nommant et, le cas échéant, en joignant les plan de situation.
Recommandation 4/2023	La CoGes recommande vivement au CoDir de systématiquement inclure dans son rapport annuel un tableau détaillé sur l'état de traitement et le suivi des préavis du CoDir et initiatives des membres du Conseil intercommunal, dès le moment du dépôt au Conseil intercommunal jusqu'au moment de la clôture de chaque projet, y compris, le cas échéant, sur le bouclage financier
Recommandation 5/2023 (identique à la Recommandation 6/2022)	Constatant qu'actuellement la ville de Nyon est la seule commune membre représentée au sein de la Commission consultative de la Culture (cf. annexe 1 du Rapport sur la gestion par le Comité de direction de l'exercice 2022 de l'association Région de Nyon), la CoGes recommande au CoDir dans la mesure de possible un tournus ou bien la nomination des représentants issus des Communes membres de chaque sous-région que connaît le district de Nyon.

9. Liste des annexes

En complément d'information de son rapport la CoGes présente les annexes suivantes :

- Annexe 1 La composition des Commissions consultatives du Comité de direction au 31 décembre 2023
- Annexe 2 Recommandations de la Commission de gestion émises dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2022 : suivi par le Comité de Direction et remarques de la CoGes
- Annexe 3 Préavis et propositions individuelles présentés, étudiés et traités en 2023
- Annexe 4 Calendrier de travail de la Commission de gestion entre janvier et juin 2023
- Annexe 5 Composition de la Commission de gestion pendant la législature 2021-2026

10. Proposition de décision

- **Sur la base** de son rapport sur la gestion de l'exercice 2023,
- **En connaissance** du Rapport annuel 2023 du Comité de direction (rapport de gestion sur l'exercice de l'association Région de Nyon du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 dans le sens de la loi et de l'art 27 des Statuts de l'association Région de Nyon),
- **Ayant considéré** les informations données par le Comité de direction concernant le suivi des recommandations émises par la Commission de gestion en 2023, et en réponse aux questions posées dans le cadre de son analyse de l'exercice 2023,
- **Et vous référant** aux recommandations qu'elle émet en conclusion de son analyse sur la gestion de l'exercice 2023 de l'association Région de Nyon, ainsi qu'aux réponses du Comité de direction à ces recommandations,

La Commission de gestion chargée d'examiner la gestion de l'exercice 2023 de l'association Région de Nyon, à l'unanimité de ses membres,

- **Recommande** au Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon d'approuver la gestion du Comité de direction de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 de l'association Région de Nyon, et de lui en donner décharge.

Pour la Commission de gestion :

Cédric Gorgerat (président)

Christian Hay

Valérie Issumo

Yvan Rueff

Rupert Schildböck (rapporteur)

Pierre Stampfli



Annexe 1

La composition des Commissions consultatives du Comité de direction au 31 décembre 2023

Nom	Rôle	Raison	Commentaire du CoDir (mai 2024)
Commission consultative de sport			
Représentants des milieux professionnels			
Caroline Girardet	Membre	Entraîneuse de natation et du sauvetage. Ancienne sportive d'élite de natation. Spécialisée en diététique sportive.	
Frédéric Labaune	Membre	Directeur sport-étude de SwissSki. Ancien sportif d'élite d'escrime. Entraîneur dans différentes disciplines (escrime, tennis, course automobile, basketball, ski cross, ski alpin).	
Loan Morand	Membre	Préparateur physique et entraîneur assistant de basketball en LNA et LNB. Ancien sportif d'élite de basketball.	
Kevin Widmer	Membre	Enseignant de gym et entraîneur d'athlétisme. Ancien sportif d'élite d'athlétisme.	
Simon Progin	Membre	Sportif d'élite et champion de trampoline.	
Christophe Botfield	Membre	Conseiller pédagogique au Service de l'éducation physique et du sport (DIES) du Canton de Vaud. Maître d'éducation physique.	
Représentante des Communes membres de l'association Région de Nyon			
Alexandre Démétriadès	Membre, représentante des Communes membres	Conseiller municipal de Nyon en charge du sport	
Gilles Davoine	Membre, représentante des Communes membres	Conseiller municipal de Gland en charge du sport	
Pascale Vollenweider	Membre, représentante des Communes membres	Conseillère municipale de Rolle en charge du sport	
Représentante de l'association Région de Nyon			
Valérie Jeanrenaud	Représentante du CoDir	Responsable politique pour le domaine du sport.	Présidente
Commission consultative de la culture			
Représentants des milieux professionnels			
Sébastien Dubugnon	Membre, milieu professionnel	Ancien membre du comité de PETZI - Fédération suisse des clubs et des festivals de musiques actuelles	
Zoé Cadotsch	Membre, milieu professionnel	Artiste	
Andrea Bras Lopo	Membre, milieu professionnel	Journaliste culturelle et rédactrice en chef adjointe à NRTV	
Michel Huelin	Membre, milieu professionnel	Artiste plasticien	Nouveau membre en 2023
Gilles Valet	Membre, milieu professionnel	Programmeur de festival culturel	Nouveau membre en 2023
Représentants de Communes membres de l'association Région de Nyon dotées d'un service de culture			
Monique Dubey	Membre, représentante des Communes membres	Cheffe du Service des affaires culturelles, Commune de Nyon	

Représentants de l'association Région de Nyon			
Valérie Jeanrenaud	Représentante du CoDir	Responsable politique pour le domaine du sport.	Présidente
Cintia Stucker	Secrétaire	Déléguée à la culture, Association Région de Nyon	Secrétaire de la Commission
Commission consultative du tourisme			
<i>Note : le rôle et la composition de cette commission sont définis dans le Règlement du Fonds régional d'équipement touristique (FRET)</i>			
Représentant de l'association Région de Nyon			
Stéphane Jayet	Président	Responsable politique pour le domaine du tourisme	
Membres exécutifs représentant les communes disposant d'un bureau de tourisme			
Daniel Rosselat	Membre	Syndic, Nyon	
Pascale Vollenweider	Membre	Conseillère municipale, Rolle	
Muriel Archer-Galibourg	Membre	Conseillère municipale, Saint-Cergue	Nouvelle membre en 2023 en remplacement de sa prédécesseure
Thomas Marchand	Membre	Conseiller municipal, Coppet	
Membres exécutifs issus des quatre sous-régions du district (désignés par les communes)			
Roberto Dotta	Membre	Sous-région Terre Sainte	
Chantal Maurer	Membre	Sous-région Lac-Vignoble	
Valérie Issumo	Membre	Sous-région Jura-Lac	
Christel Burri	Membre	Sous-région Asse et Boiron	
Membres exécutifs issus des quatre sous-régions représentant le Conseil intercommunal (élus par le Conseil intercommunal)			
Stéphane Borella	Membre	Sous-région Terre Sainte	
Jacques Tschudin	Membre	Sous-région Lac-Vignoble	
Sylvie Müller	Membre	Sous-région Jura-Lac	
Francis Costiou	Membre	Sous-région Asse et Boiron	
Représentants des milieux professionnels (avec voix consultative)			
Didier Miéville	Membre, milieu touristique	Directeur, Région Nyon Tourisme	
Michaël Garnier	Membre, milieux de l'hôtellerie	Directeur, Everness Hotel & Resort, Chavannes-de-Bogis	
Pierre-Alain Couvreu	Membre, milieux culturels	Président de l'association Usine à Gaz, Nyon Ancien syndic, Vich Ancien membre du Comité de direction et ancien conseiller intercommunal de l'association Région de Nyon	

Source : Information du CoDir, mai 2024

Annexe 2

Suivi des Recommandations de la Commission de gestion émises dans son Rapport sur la gestion de l'exercice 2022 : suivi du Comité de direction et remarques de la Commission de gestion

Recommandations émises en 2023	Commentaires du CoDir (mai 2024)	Remarques de la CoGes (mai 2024)
<p>Recommandation 1/2022</p> <p>La CoGes recommande au CoDir que soient indiquées dans ses futurs Rapports annuels si les tâches effectuées par l'Association dans le domaine de mobilité découlent des conventions, des préavis ou autres de manière à pouvoir apprécier la part liée aux activités conventionnées.</p>	<p>Hors du faible pourcentage lié aux tâches du bureau d'agglomération du Grand Genève, les activités dans le domaine de la mobilité ne sont pas financées par le biais de convention. Ensuite les tâches sont financées en partie par le préavis 05-2021 (CHF 112'000) et le préavis 17-2022 (CHF 85'000) et par les cotisations (CHF 99'500 dont CHF 42'000 pour le bureau d'agglomération selon convention avec la DGTL).</p>	<p>Répondu.</p>
<p>Recommandation 2/2022</p> <p>La CoGes recommande au CoDir de présenter le Plan directeur régional sectoriel des zones d'activité du district de Nyon aux membres du Conseil intercommunal une fois adopté.</p>	<p>Une présentation de la démarche SRGZA a été faite au Conseil intercommunal de décembre 2023. La SRGZA devrait être adoptée en 2024.</p>	<p>En cours.</p>
<p>Recommandation 3/2022</p> <p>La CoGes recommande au CoDir que soient indiquées dans ses futurs Rapports annuels si les tâches effectuées par l'Association dans le domaine du territoire découlent des conventions, des préavis ou autres de manière afin de pouvoir apprécier la part liée aux activités conventionnées.</p>	<p>Les activités dans le domaine du territoire sont en partie financées par le biais de convention pour les tâches relatives au bureau d'agglomération du Grand Genève (CHF 93'000). Ensuite les tâches sont financées par les cotisations à hauteur de CHF 149'600.</p>	<p>Répondu.</p>
<p>Recommandation 4/2022</p> <p>La CoGes recommande au CoDir d'étudier la possibilité d'inclure des conditions générales liées à l'octroi de financement par l'Association, par exemple : remboursement en tout ou partie du montant en cas de faute grave avérée.</p>	<p>Les bénéficiaires de soutien de la Région sont informés sur les conditions de l'octroi au moment de la décision. Le mention de la faute grave n'y figure pas spécifiquement. Une convention est signée entre la Région et le bénéficiaire lorsque le montant du soutien atteint CHF 30'000.</p>	<p>Répondu.</p>
<p>Recommandation 5/2022</p> <p>La CoGes recommande au CoDir d'étudier la possibilité de prendre en compte les recommandations mentionnées dans la « plateforme de connaissances sur les achats publics responsables PAP » (cf. https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/economie-consommation/info-specialistes/marches-publics-ecologiques/plateforme-de-connaissances-sur-les-achats-publics-responsables-pap.html).</p>	<p>Le CoDir prend note de la proposition.</p>	<p>Répondu.</p>
<p>Recommandation 6/2022</p> <p>Constatant qu'actuellement la ville de Nyon est la seule commune membre représentée au sein de la Commission consultative de la Culture (cf. annexe 1 du Rapport sur la gestion par le Comité de direction de l'exercice 2022 de l'association Région de Nyon), la CoGes recommande au CoDir dans la mesure de possible un tournus ou bien la nomination des représentants issus des Communes membres de chaque sous-région que connaît le district de Nyon.</p>	<p>La Commission consultative de la culture est composée de professionnel-le-s du domaine de la culture. Ainsi, la Ville de Nyon est représentée par sa cheffe de service. La Ville de Gland ne peut plus être représentée par sa cheffe de service puisque le Théâtre de Grand Champ, théâtre géré par la Commune est</p>	<p>Chaque Commune membre possède des personnes responsable de la culture, même si le dicastère ne porte pas ce nom. La CoGes réitère sa recommandation de contacter l'ensemble des Communes membres afin de solliciter ces personnes afin de rejoindre</p>

	bénéficiaire d'une aide régulière de la Région. Et les autres communes de la Région n'ont pas de personnes dédiées à cette tâche.	cette Commission consultative. (cf. Recommandation 5/2023)
Recommandation 7/2022 La CoGes recommande au CoDir d'élaborer une politique régionale de sport ambitieuse.	Les travaux sur la politique régionale du sport ont débuté avec l'arrivée d'un collaborateur dédié (arrivée en septembre 2023).	En cours.

État au 31 mai 2024

Annexe 3

Préavis et propositions individuelles présentés, étudiés et traités en 2023 ³

Document	Titre	Domaine	Dépôt	Débat	Montant alloué	État au 31 décembre 2023
POS M Girardet 2021	Création d'une convention pour sauver les pistes de ski de Saint-Cergue	Tourisme	15 décembre 2021	Postulat retiré par le postulant en 2023		Retiré par le postulant
POS V Moret 2022	Pour anticiper les transports publics de demain	Mobilité	23 juin 2022	14 juin 2023 Réponse du CoDir au POS V Moret 2022		Traité dans le cadre du Préavis 24-2023
Préavis 23-2023-DISREN	Demande de crédit de CHF 75'273 pour le réaménagement du chemin des Rojalets à Coppet en faveur des modes doux et des bus	Mobilité	14 juin 2023	14 juin 2023 Préavis retiré par le CoDir en séance		Préavis retiré par le CoDir en séance
Préavis 24-2023	Mise en place d'un fonds régional pour une mobilité collective et innovante	Mobilité	14 juin 2023	14 juin 2023		Traité
Préavis 25-2023 Rapport sur la gestion par le Comité de direction de l'exercice 2022 de l'association Région de Nyon	Comptes 2022	Finances, Gestion	14 juin 2023	14 juin 2023		Traité
INT F Vautier 2023	Télé-Dôle, le Lapin Blanc, où en sommes-nous ?	Finances, Tourisme	14 juin 2023	14 juin 2023 Réponse orale par le CoDir (publié par écrit par la suite)		Traité
Préavis 26-2023-DISREN	Demande de crédit de CHF 578'996 pour la 2e étape de requalification de la Route Suisse (RC1) en traversée de localité de Rolle	Mobilité	5 octobre 2023	5 octobre 2023	CHF 578'996	Traité
Préavis 27-2023-DISREN	Demande de crédit de CHF 113'763 pour la troisième phase du réseau agroécologique ECO Terre Sainte	Environnement	5 octobre 2023	5 octobre 2023	CHF 113'763	Traité

³ L'information publiée dans ce tableau ne donne que l'état du traitement par le Conseil intercommunal des différents objet. Il n'informe pas sur la clôture ou non des éventuels montants alloués pour ces projets par le Conseil intercommunal.

Préavis 28-2023	Demande de crédit de CHF 127'410 pour le développement du registre régional des entreprises (RRE)	Économie	5 octobre 2023	5 octobre 2023 Rejeté	CHF 0	Préavis rejeté par le Conseil intercommunal
Préavis 29-2023-DISREN	Demande de crédit de CHF 64'559 pour le réaménagement du chemin des Rojalets à Coppet en faveur des modes doux et des bus	Mobilité	5 octobre 2023	5 octobre 2023	CHF 64'559	Traité
INT C Farine 2023	Une 3e voie sur l'autoroute A1 entre Nyon et Genève : un cadeau empoisonné pour la Région de Nyon ?	Mobilité	5 octobre 2023	13 décembre 2023 Réponse du CoDir		Traité
Préavis 30-2023	Budget 2024	Finances	13 décembre 2023	13 décembre 2023	CHF 10'722'580 (Budget annuel 2024)	Traité
Préavis 31-2023	Soutien de CHF 200'000 à Visions du Réel pour la période 2024-2027	Culture	13 décembre 2023	13 décembre 2023	CHF 200'000	Traité
Préavis 32-2023-DISREN	Complexe multisport de Colovray	Sport	13 décembre 2023	13 décembre 2023	CHF 1'500'000	Traité
Préavis 33-2023	Promotion de la mobilité	Mobilité	13 décembre 2023	13 décembre 2023	CHF 360'000	Traité
INT N Vez 2023	Projet autoroutier national - Projet routier cantonal : quelle place pour la politique régionale ?	Mobilité	13 décembre 2023	13 décembre 2023 Réponse orale immédiate du CoDir		Traité

État au 31 décembre 2023

Source : informations communiquées par le CoDir en mai 2024 et détails publiés sur le site web de l'association Région de Nyon (consulté en mai 2024)

Annexe 4

Calendrier du travail de la Commission de gestion entre janvier et juin 2024

Date et lieu	Activité
13 décembre 2023, Dully	Élection par le Conseil intercommunal de Christian Hay (CC Rolle) comme membre de la CoGes pour remplir un siège vacant au sein de la CoGes.
7 mars 2024, Crassier	Élection par le Conseil intercommunal de Valérie Issumo (MUN Marchissy) et de Pierre Stampfli (CC Chavannes-de-Bogis) comme membres de la CoGes pour remplir deux sièges vacants au sein de la CoGes.
9 avril 2024	Réception du premier projet du rapport annuel 2023 du CoDir.
17 avril 2024	Réunion de travail pour évaluer le travail de la CoGes en 2023 et planifier son travail en 2024 ; identification des thèmes phares à développer pour son rapport sur la gestion 2023.
	Travail individuel d'analyse - lecture du premier projet du rapport annuel 2023 du CoDir, formulation des projets de question à soumettre au CoDir.
24 avril 2024	Réunion de travail avec le Président du CoDir et le Secrétaire général pour structurer en grandes lignes le projet de son rapport sur la gestion 2023 sur la base du premier projet du rapport annuel 2023 du CoDir.
	Travail individuel d'analyse et de rédaction - formulation du catalogue des question à soumettre au CoDir.
Fin avril 2024, site web	Publication du Rapport annuel 2023 du Codir
7 mai 2024	Réunion de travail (d'une sous-commission de la CoGes) avec le membres de la Task-force Télé-Dôle SA au sujet des relations entre l'Association Région de Nyon et la Télé-Dôle SA
8 mai 2024, par courriel	Envoi du catalogue des questions et de la demande d'information au CoDir.
17 mai 2024, par courriel	Réception des réponses au catalogue des questions et à la demande d'information.
	Travail individuel d'analyse et de rédaction - analyse de réponses au catalogue des questions
22 mai 2024	Réunion de travail pour passer en revue les réponses au catalogue des questions et échanges sur le projet de rapport annuel 2023 du CoDir
	Travail individuel de rédaction - rédaction des observations et projets de recommandation par chapitre du rapport annuel
	Travail individuel de rédaction par le rapporteur du projet de rapport sur la gestion de l'exercice 2023
5 juin 2024	Réunion de travail pour réviser le projet de rapport sur la gestion de l'exercice 2023 et formulation des projets de recommandation
	Travail individuel de rédaction finale par le rapporteur du projet de rapport sur la gestion de l'exercice 2023
	Travail individuel de relecture et finalisation du projet final de rapport.
10 juin 2024, par courriel	Envoi de la version finale du Rapport de la CoGes sur la gestion de l'exercice 2023 au Bureau du Conseil intercommunal, avec copie au CoDir et au Secrétaire général
19 juin 2023, Coppet	Présentation des conclusions du Rapport de la CoGes sur la gestion de l'exercice 2023 lors de la séance du Conseil intercommunal

État au 31 mai 2024

Annexe 5

Composition de la Commission de gestion pendant la législature du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026

Rapport 2021	Rapport 2022	Rapport 2023	Rapport 2024	Rapport 2025
Patrick Bréchon Président, CC Rolle, Lac-Vignoble Élection 30.6.2021 Décédé 18.8.2021				
Cédric Gorgerat CC Gingins, Asse et Boiron Élection 30.6.2021	Cédric Gorgerat Président depuis 14.3.2023, CC Gingins, Asse et Boiron	Cédric Gorgerat Président, CC Gingins, Asse et Boiron		
		Christian Hay CC Rolle, Lac-vignoble Élection 13.12.2023		
Valérie Issumo MUN Marchissy, Jura-Lac Élection 30.6.2021	Valérie Issumo MUN Marchissy, Jura- Lac Démission 14.6.2023	Valérie Issumo MUN Marchissy, Jura- Lac Élection 7.3.2024		
Damien Richard MUN Longirod, Jura-Lac Élection 30.6.2021	Damien Richard MUN Longirod, Jura-Lac Démission 14.12.2022			
	Yvan Rueff MUN Crans VD, Terre- Sainte Élection 14.12.2022	Yvan Rueff MUN Crans VD, Terre- Sainte		
Raoul Sanchez MUN Eysins, Asse et Boiron Élection 30.6.2021	Raoul Sanchez MUN Eysins, Asse et Boiron Démission début 2023			
Rupert Schildböck Rapporteur, CC Gland, Lac-Vignoble Élection 30 juin 2021	Rupert Schildböck Rapporteur, CC Gland, Lac-Vignoble	Rupert Schildböck Rapporteur, CC Gland, Lac-Vignoble		
		Pierre Stampfli CC Chavannes-de-Bogis, Terre-Sainte Élection 7.3.2024		
Lucia Suvà CC Rolle, Lac-Vignoble Élection 15 décembre 2021	Lucia Conti (née Suvà) CC Rolle, Lac-Vignoble Démission début 2023			
Philippe Thévenot Président, CC Begnins, Jura-Lac Élection 30 juin 2021	Philippe Thévenot Président jusqu'au 31.1.2023 CC Begnins, Jura-Lac Démission début 2023			

État au 31 mai 2024

